

Ils déclarent aussi, en temps opportun le montant de chaque dividende semi annuel qui sera accordé aux actionnaires permanents à même les profits nets du capital permanent, après déduction faite de la somme retenue pour le fonds de réserve; ils fixent aussi l'époque à laquelle tels dividendes seront payables au Bureau de la Société.

FIN.

La
peut p
vre.